



Une ville assiégée au Moyen-âge, la mort certaine pour la plupart des habitants.

La dignité de notre ennemi

L'art de la guerre

La Tora autorise le peuple d'Israël à faire la guerre. Il arrive même qu'elle l'exige. Cependant, les lois qui encadrent les conflits permettent de garder à l'esprit la dignité humaine, fut-ce celle de notre mortel ennemi.

רמבם הלכות מלכים ומלחמות פרק ו

^ה שלשה כתבים שלח יהושע עד שלא נכנס לארץ הראשון שלח להם מי שרוצה לברוח יברח וחזר ושלח מי שרוצה להשלים ישלים וחזר ושלח מי שרוצה לעשות מלחמה יעשה
^ז כשצדין על עיר לתפשה אין מקיפין אותה מארבע רוחותיה אלא משלש רוחותיה ומניחין מקום לבורח ולכל מי שירצה להמלט על נפשו

Rambam, lois des Rois et de la guerre chapitre 6

⁵ Josué envoya trois missives avant d'entamer la conquête de la terre. Dans la première, il écrivit : « que celui qui désire s'enfuir le fasse ». Dans la seconde : « que celui qui désire faire la paix la fasse ». Enfin, dans la troisième, il conclut : « que celui qui désire guerroyer le fasse ».

⁷ Lorsqu'on assiège une ville, on l'entoure seulement de trois côtés pour laisser la possibilité de fuir à toute personne qui voudrait sauver sa vie.